



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ENERGIE DE
NOUVELLE-CALEDONIE

Service Industrie

1ter rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

N° CS13-3160-SI-1718 /
DIMENC

Nouméa, le

9 JUIL. 2013

Le Chef de service

à

Monsieur le gérant de la
Société ATF ATELIER DE TOURNAGE ET DE
FRAISAGE SARL
BP 3978
98846 Nouméa Cedex

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Dossier n°CE11-3160-002365/TDESI_0720/ID_0474
Référence : Courrier relatif à votre déclaration concernant l'exploitation d'un atelier de tournage
fraisage et réparation de pièces mécanique – commune de NOUMEA
Courrier n°CS11-3160-SI-2440/DIMENC du 12/09/2011

Monsieur,

Par courrier ci-dessus référencé, en date du 12/09/2011, je vous demandais de compléter votre déclaration concernant l'exploitation d'un atelier de tournage fraisage et réparation de pièces mécanique, situé 51 rue Nobel Zi Ducos – commune de NOUMEA.

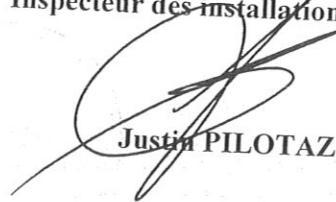
Sauf erreur de ma part, ce courrier, dont je vous joins la copie, est resté sans réponse à ce jour ne me permettant pas d'établir la recevabilité de votre déclaration.

Je vous invite en conséquence à fournir sous **un mois** les éléments demandés à Madame la Présidente de l'assemblée de la province Sud – Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie, BP 465 – 98845 Nouméa cedex. A défaut, il sera fait application des sanctions prévues à l'article n°416-2 du code de l'environnement de la province Sud, à savoir la suspension ou fermeture de votre installation.

Cette affaire est suivie par **technicien supérieur chargé d'affaires** au sein de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuellement nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du service de l'industrie
Inspecteur des installations classées



Justin PILOTAZ